



Carte grise perdue, puis retrouvée après la demande de duplicata : que faire ?

Vérfifié le 02 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous retrouvez la carte grise après avoir demandé un duplicata, vous ne pourrez pas annuler la procédure. En effet, une fois le duplicata demandé, la fabrication de la nouvelle carte grise (duplicata) est lancée. La carte grise retrouvée (appelée *primata*) est alors invalidée. Vous devez donc la détruire.